



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a donné, en date du 1^{er} août 2016, l'avis de motion du projet de règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie et conformément à la loi, ledit projet de règlement a été présenté à cette même séance.

Cette modification ayant trait à l'interdiction d'annonce de subvention ou de contrat lors d'activités de financement politique.

L'adoption de ce règlement numéro 159-2-2016 est prévue à la séance régulière du 12 septembre 2016 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 31^e jour du mois d'août deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière